



CC Liffre-Cormier Communauté (Siren : 243500774)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Bouëxière
Arrondissement	Rennes
Département	Ille-et-Vilaine
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/04/2000
Date d'effet	10/04/2000

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Stéphane PIQUET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	24 Rue La Fontaine
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	35340 LA BOUEXIERE
Téléphone	02 99 68 31 31
Fax	02 99 68 36 41
Courriel	contact@liffre-cormier.fr
Site internet	www.liffre-cormier.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	28 177
-----------------------------	--------

Densité moyenne 110,97

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
35	Chasné-sur-Illet (213500671)	1 677
35	Dourdain (213501018)	1 246
35	Ercé-près-Liffré (213501075)	2 024
35	Gosné (213501216)	2 085
35	La Bouëxière (213500317)	4 664
35	Liffré (213501521)	8 646
35	Livré-sur-Changeon (213501547)	1 770
35	Mézières-sur-Couesnon (213501786)	1 772
35	Saint-Aubin-du-Cormier (213502537)	4 293

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 33

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement non collectif ; Mise en place d'un service à caractère industriel et commercial chargé du contrôle de conception, réalisation, et du contrôle du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement non collectif. Entretien des systèmes d'assainissement non collectif.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Création et gestion d'un point information jeunesse "PIJ" Gestion du centre d'activités de pleine nature de Mézières-sur-Couesnon à compter du 1er janvier 2017 sous réserve que cet équipement soit effectivement transféré à une des communes entrantes suite au règlement de dissolution de la Communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier. Création, gestion, aménagement et entretien des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), au titre des petites et grandes vacances implantés sur le territoire communautaire à compter du 1er jour de la rentrée scolaire de septembre 2020. Etant précisé que le mercredi restant de la compétence municipale durant les périodes</i>

scolaires. *Création, gestion, aménagement et entretien des espaces jeunes, implantés sur le territoire communautaire, à compter du 1er septembre 2020 ».*

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Actions à destination de l'enfance-jeunesse : - Gestion et animation du service d'information jeunesse ; - Gestion, aménagement et entretien des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), au titre des petites et grandes vacances, étant précisé que le mercredi reste de la compétence municipale durant la période scolaire ; - Gestion, aménagement et entretien des espaces jeunes

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Action sociale d'intérêt communautaire 1-mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur le périmètre de la communauté, dont les attributions portent sur les actions sociales d'intérêt communautaire suivantes : -gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile dans les communes membres, pour toute personne résidant sur le territoire intercommunal, -gestion des dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie dans le cadre du conventionnement avec le Conseil Général -actions en faveur de la petite enfance sur le territoire intercommunal en dehors du domaine scolaire, périscolaire, et des accueils de loisirs sans hébergement, -dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance : création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance -mission de conseil auprès des intervenants locaux (communes, associations notamment) et de coordination des animations à destination des personnes âgées. sont d'intérêt communautaire les animations organisées par le CIAS à destination de l'ensemble des personnes âgées du territoire intercommunal, et destinées à maintenir ou développer du lien social au travers d'activités favorisant le maintien de l'autonomie et des capacités cognitives.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Création de zones de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, paritaire gestion communautaire ; politique locale de soutien aux entreprises et soutiens aux activités commerciales pépinières d'entreprises, tiers-lieu, etc. créés à partir du 1er juillet 2015.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire collège Martin Luther King: répartition des dépenses supportées précédemment par le SIVOM

- Activités péri-scolaires

Enseignement musical Gestion de l'école de musique intercommunale. La Communauté de communes pourra favoriser l'initiation et le développement de l'enseignement de la musique, dans le cadre d'une convention de partenariat, par l'octroi d'une subvention aux associations d'école de musique du territoire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Gestion et animation des écoles de musique intercommunale : - La Communauté de communes pourra favoriser l'initiation et le développement de l'enseignement de la musique, dans le cadre d'une convention de partenariat, par l'octroi d'une subvention aux associations d'écoles de musique ; - L'école de musique L'Orphéon Coordination et animation du réseau des médiathèques des communes membres ; Mise en place d'actions favorisant le développement des activités sportives culturelles, touristiques ou de loisirs : Sont d'intérêt communautaire l'organisation, la promotion, ou le soutien financier - lorsque la gestion est associative - aux actions sportives, culturelles, touristiques, de loisirs, suivantes, qui, dès lors, ne sont pas prises en charge par les communes : ? Le déploiement du cinéma en plein air dans les communes, ? Famillathlon, ? Actions organisées par l'OSPAC sur le territoire, ? Interventions d'animateurs sportifs auprès des usagers, des communes et des associations, ? Soutien à la section Hand féminin de l'USL, ? Randonnée Gourmande et Bio

- Activités sportives

Mise en place d'actions favorisant le développement des activités physiques et sportives auprès des associations locales et des collectivités territoriales.

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Organisation des transports non urbains <i>Développement du réseau local de transports collectifs : réflexion et mise en place d'un système local de desserte en transport public par délégation du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre des dispositions de la Loi d'Organisation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 modifiée. Elaboration, révision et animation du schéma des déplacements, incluant les partenariats avec les différents acteurs concernés. Réalisation de l'arrêt de connexion multimodal pour la ligne express interurbaine (Rennes ? Fougères) du réseau de transport public du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine (réseau ILLENOO).</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>adhésion au Pays d'accueil touristique du Pays de Rennes conduite d'actions de communication et de promotion du tourisme à l'échelle intercommunale</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Réseaux et services locaux de communications électroniques pour le déploiement régional du projet « Bretagne très haut débit »</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L 1425-1 du CGCT pour la mise en œuvre de liaisons numériques très haut débit dans le cadre du projet de déploiement régional « Bretagne très haut débit ».</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Fourrière animale ; Actions de soutien à l'emploi : - Accompagnement des habitants dans leur parcours d'insertion ; - Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de recrutement</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
35	SM du Pays de Rennes (253514681)	SM fermé	572 385
35	MEGALIS BRETAGNE (253514491)	SM ouvert	3 496 049
35	SMICTOM Valcobreizh (200090884)	SM fermé	97 298
35	SMICTOM du Pays de Fougères (200073500)	SM fermé	90 361
44	Eaux&Vilaine - Etablissement public du bassin de la Vilaine (254401243)	SM ouvert	1 815 797
35	Syndicat départemental d'énergie 35 (200050425)	SM fermé	1 125 156
35	SM d'Assainissement de Chasné-sur-Illet Mouazé (200097285)	SM fermé	3 447
35	Eau des Portes de Bretagne (253500821)	SM fermé	118 124

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)